ÉDITION POPULAIRE

À 15 CENTINS LA SÉRIE

LES

HOMMES DU JOUR

GALERIE DE PORTRAITS CONTEMPORAINS

MONUMENT ÉRIGÉ À LA GLOIRE DE LA CONFÉDÉRATION DU CANADA

Dix-septième Série :

GEORGE AIREY KIRKPATRICK

par CARROLL RYAN.

Dix-huitième Série :

SIR ALEXANDRE LACOSTE

par A. D. DE CELLES.

DIRECTION DE

LOUIS-H. TACHÉ

No. 71 *a*, rue St-Jacques, Montréal

ÉDITEURS :

LA COMPAGNIE DE MOULINS À PAPIER DE MONTRÉAL

No. 588, rue Craig, Montréal

The EDITH *and* LORNE PIERCE
COLLECTION *of* CANADIANA

Queen's University at Kingston

LES HOMMES DU JOUR

GEORGE AIREY KIRKPATRICK

GEORGE AIREY KIRKPATRICK

Heureusement pour le pays, il y a toujours eu, dans la chambre des communes du Canada, un certain nombre de députés qui, sans aspirer à dominer leurs collègues ou sans prétendre à produire de grands effets d'éloquence parlementaire, ont exercé une influence considérable sur les affaires publiques. Ce sont des hommes qui entrent dans l'arène politique parce qu'ils la considèrent comme la sphère naturelle de leurs capacités. Ils assument les devoirs et les responsabilités de la vie publique moins en vue de satisfaire leur ambition personnelle, que pour céder aux exigences de leur position sociale et des intérêts du milieu dans lequel ils vivent. Quoique le niveau du système représentatif ait beaucoup baissé en ces dernières années, par suite de l'introduction des habitudes américaines dans le choix et l'élection des députés, et quoiqu'il en puisse résulter de grands abus, cependant ce système ouvre la voie publique à des hommes qui rendent des services à l'Etat et qui, autrement, ne se seraient jamais occupés de politique active.

Survienne une crise désastreuse, et ces hommes forment une réserve de salut. Et, bien que le gouvernement qu'ils supportent et que le parti auquel ils sont attachés puissent commettre des fautes politiques et des erreurs dans la conduite des affaires, ces hommes, par la fermeté de leurs convictions et par leur attitude pleine de sangfroid, parent aux bévues de leurs compagnons et ramènent l'ordre dans leurs rangs un instant confus.

Dans cette classe d'individus, le plus conservateur dans le vrai sens du mot et, de fait, l'un des plus respectables de nos hommes publics,est celui qui fait le sujet de cette notice biographique.

Parmi les vieilles familles d'Ecosse, aucune ne peut revendiquer une plus ancienne origine que celle des Kirkpatrick, de Closeburn.

On doit se rappeler que, lorsque l'empereur Napoléon III annonça son prochain mariage avec Eugénie, comtesse de Montijo, les antiquaires et les généalogistes établirent ses droits à se réclamer de la race royale d'Ecosse par sa descendance des Kirkpatrick.

L'un des biographes d'Eugénie nous apprend qu'il y avait, au commencement de ce siècle, dans la rue de San Juan de Dios, à Malaga, une famille riche, intelligente et de manières attrayantes, qui habitait dans l'une des plus somptueuses résidences de la ville. Le maître du logis était un très riche marchand d'Angleterre, William Kirkpatrick, Ecossais de naissance. Il avait été consul anglais à Malaga et avait épousé une jeune fille de la place, Francesca Gravisne, d'une beauté remarquable de figure et de formes; elle descendait d'une ancienne famille espagnole.

Trois filles naquirent de ce mariage, toutes douées de la beauté, de la grâce et de l'intelligence de leur mère, ainsi que du grand sens et des vertus solides de leur père. L'aînée, Maria, était d'une extraordinaire beauté. Son sang, mêlé de celtique et d'espagnol, coulait chaud dans ses veines et s'épanouissait sur ses joues rosées. On dit que ses formes exquises avaient la perfection des statues antiques. Elle épousa un noble espagnol, Cipriano Palagat, comte de Theba, qui avait joint l'armée de Napoléon Ier dans le but de libérer l'Espagne du despotisme des Bourbons. Ce mariage procura à la belle et accomplie Maria Kirkpatrick tous les avantages que peuvent conférer le rang et la fortune. Son mari, le comte de Théba, vit encore bientôt s'accroître et sa fortune et ses dignités en héritant, à la mort de son frère, du titre et des propriétés du comte de Montijo. Il conduisit sa charmante femme à Madrid, où elle fut présentée à la cour. Là, les perfections de sa personne et de son esprit lui gagnèrent l'amitié de la reine Marie-Christine, qui en fit sa première dame d'honneur. Eugénie, plus tard impératrice des Français, est sa fille. Telle fut la fortune de la branche espagnole de la famille, autant qu'il est nécessaire de la tracer pour les fins de cette étude.

Il est un curieux fait, cependant, qui ne saurait échapper à l'attention du lecteur réfléchi : c'est qu'après une succession de siècles et bien des vicissitudes et des changements de fortune, une femme dans les veines de laquelle coulait le sang des anciens rois d'Ecosse montait sur le trône impérial de France. Des changements constitutionnels, des guerres, des révolutions avaient renversé plusieurs trônes, seule-

ment pour rendre enfin les honneurs de la royauté au dernier rejeton d'une maison royale déchue.

William Kirkpatrick, grand-père de l'impératrice Eugénie, était naturellement fier de la noblesse de sa famille et s'intéressait beaucoup aux autres branches de la famille. Dans une lettre au grand-père de celui qui fait le sujet de cette biographie, accompagnant un cadeau de fruits expédiés de Malaga, il se dit son cousin.

Thomas Kirkpatrick, C.R., père de l'honorable George Airey Kirkpatrick, naquit dans le comté de Dublin, en Irlande. Il était fils d'Alexandre Kirkpatrick, de *Coolmine House*, dans le même comté, qui représentait la branche irlandaise des Kirkpatrick de Closeburn. Venu très jeune au Canada, il s'établit à Kingston, où il épousa la fille de feu Alexander Fisher, juge du district de Midland et fils d'un *loyaliste* de l'Empire-Uni, qui, lui, s'était fixé à Hay Bay, Adolphustown, près de Kingston, lors de la révolution américaine.

Thomas Kirkpatrick représenta le comté de Frontenac à la chambre des communes depuis l'origine de la confédération, en 1867, jusqu'à sa mort, qui arriva en mars, 1870.

Je me trouvais à Kingston le premier jour de la confédération, 1er juillet, 1867, et, tandis que j'assistais à la revue des troupes faite en l'honneur de l'inauguration de la confédération, j'eus le plaisir d'être présenté à M. Thomas Kirkpatrick. Il y avait alors deux régiments d'infanterie anglaise, un détachement de l'artillerie royale et un détachement d'ingénieurs royaux, cantonnés au fort Henry, au fort Frederick et dans les casernes de la Tête-du-Pont. La journée était superbe, le peuple joyeux et enthousiaste, et la revue des plus brillantes. M. Kirkpatrick donna chez lui un dîner, au cours duquel j'eus la satisfaction de contracter des amitiés qui durent encore. C'est à cette occasion que je connus celui dont il est surtout question dans cette notice. C'était un jeune homme d'une beauté remarquable, à la figure singulièrement expressive. Il mesurait six pieds, était droit comme une lance et possédait des manières de prime abord franches, engageantes et des plus sympathiques. Sous tous ces rapports, il n'a pas changé, si ce n'est que les années ont développé, mûri l'apparence générale de l'homme. Il me paraît, à moi, toujours le même et me semble s'être développé naturellement en suivant les traditions de ses ancêtres, tout comme certaines plantes, qui sont toujours les mêmes sous tous les climats et dans toutes les conditions et que l'art

de la culture peut développer davantage, mais qui ne sauraient jamais décroître.

Cher vieux Kingston ! Combien de souvenirs tristes et gais se rattachent à ton nom ! Souvenirs qui remontent aux jours de mon enfance, à de chers amis depuis longtemps disparus, à de joyeuses parades militaires, à certain fier vaisseau, chargé d'êtres aimés, qui s'est à jamais perdu dans le lointain,

Toutes voiles dehors et dansant sur les flots.

Kingston, qui prend la troisième place parmi les villes du Canada à cause de l'intérêt de ses héroïques annales, peut briller au premier rang si l'on considère le nombre d'hommes éminents et de patriotes qu'il a fournis au pays. Leurs noms rempliraient une page de cette étude ; mais ce seraient ceux d'hommes qui ont fait honneur au Canada dans toutes les carrières de la vie.

Nous n'avons ici qu'à faire le portrait d'un seul des dignes enfants de Kingston, et c'est celui d'un homme remarquable, non-seulement par la générosité de ses idées, la fermeté de son caractère et de son dévouement aux devoirs de la vie, qui distinguèrent ses ancêtres, les *loyalistes* fondateurs de Kingston, mais encore par l'une des plus brillantes positions, qu'il a su se faire dans Ontario à cause de ses qualités, de ses services et de la dignité de sa conduite.

George Airey Kirkpatrick, quatrième fils de Thomas Kirkpatrick, naquit à Kingston, le 13 septembre, 1841. Il fit ses études à la "Grammar School" de cette ville et à la "High School" de Saint-Jean, dans le Bas-Canada. Il entra au "Queen's College," à Kingston, en 1857. Au bout du premier terme, il remportait le prix de grec et s'en allait étudier au "Trinity College" de Dublin, où il gagnait les prix de mathématiques et d'anglais, et prenait ses degrés en décembre, 1861, après avoir obtenu une médaille d'argent en histoire, en littérature et en économie politique.

La célèbre société historique de "Trinity College," laquelle, il y a cent ans, comptait des illustrations parmi ses membres et fut, après la réunion de l'Irlande à l'Angleterre, supprimée pendant un temps par les autorités à cause des discours violents et révolutionnaires qui avaient signalé ses réunions, lui conféra une médaille d'argent pour le récompenser de ses profondes études historiques.

Ainsi préparé par un cours d'études sérieux à affronter l'école plus sévère du monde, M. Kirkpatrick était qualifié pour prendre rang

parmi la jeune génération. Il se livra à l'étude du droit et fut admis au barreau du Haut-Canada en 1865.

A la mort de son père, en mars, 1870, les conservateurs de Frontenac le choisirent comme le plus digne d'occuper le siège laissé vide au parlement. Il accepta sa mise en nomination et fut élu député à la chambre des communes en avril suivant. Il représenta constamment Frontenac jusqu'à ce qu'il fût nommé lieutenant-gouverneur d'Ontario, en mai, 1892.

Il se montra toujours député capable, consciencieux et diligent, et sut justifier la confiance des amis qui, à la mort de son père, remarquant ses capacités et voulant les voir mises au service du parlement, le poussèrent à entrer dans la vie politique. Chaque élection qui suivit montra sa popularité, ainsi que la confiance que ses électeurs avaient en lui. En chambre, il déploya les mêmes qualités qui lui avaient valu des distinctions au collège et des succès dans la vie. Parmi ceux qui l'entouraient, on le distingua bientôt comme possédant les aptitudes nécessaires pour avoir droit à un portefeuille de ministre. S'il ne l'obtint pas, ce fut grâce à la politique bien connue de Sir John Macdonald, qui ne faisait jamais de changements dans son cabinet, tant qu'il pouvait s'en exempter, et qui choisissait ses collègues pour représenter certains intérêts que M. Kirkpatrick sut toujours négliger.

La position qu'il avait prise aux communes fut cependant récompensée par son élévation au fauteuil de la présidence, le 8 février, 1883. Dans cette position difficile, il se distingua par sa dignité individuelle, par la courtoisie de ses manières, par son impartialité, par sa fermeté et sa parfaite connaissance de la procédure parlementaire. Ce fut le premier président de la chambre des communes qui eut l'honneur d'obtenir un siège au Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada. Il fut nommé conseil de la Reine le 11 octobre, 1880 ; en juin, 1884, il reçut de son *Alma Mater* le titre de L. L. D.. Comme tout homme marquant, M. Kirkpatrick s'était aperçu, au début de sa carrière parlementaire, qu'il avait d'autres devoirs à remplir que ceux de ses fonctions ordinaires de député.

Pendant qu'il exerçait comme avocat, il avait pu connaître intimement les misères et les souffrances endurées par les navigateurs de nos eaux intérieures, et il saisit la première occasion d'y apporter remède après son entrée en parlement. Pour atteindre son but, il

proposa de donner à ces navigateurs une garantie au sujet de leurs gages et de rendre les propriétaires des bâtiments responsables des approvisionnements. Durant plusieurs sessions, cette mesure fut rejetée ; mais il y attacha une telle persistance, que M. Mackenzie, lorsqu'il arriva au pouvoir, lui promit de présenter un projet de loi pour rencontrer ses vues.

M. Plimsoll s'est acquis beaucoup de réputation au parlement impérial par ses plaidoyers en faveur des droits des marins et par ses efforts pour améliorer le sort de la marine marchande de la Grande-Bretagne. Avec moins de bruit, mais avec une égale détermination, M. Kirkpatrick sut faire valoir les réclamations des navigateurs des lacs auprès du gouvernement et du parlement.

Enfin ses efforts furent couronnés de succès et firent obtenir justice à une classe d'hommes qui n'avaient que peu d'amis et aucun autre défenseur parmi ceux qui font mouvoir les ressorts de la législation.

En 1877, l'honorable Edward Blake, après s'être concerté aux M. Kirkpatrick, déposa le projet de "l'acte de la cour maritime," qui étendait pratiquement la juridiction de la cour d'amirauté aux eaux intérieures du pays.

En 1875 après que lord Dufferin eut gracié Riel, Lépine et O'Donaghue sans avoir pris l'avis de ses ministres, M. Kirkpatrick déposa sur la table de la chambre des résolutions comportant que, dans un gouvernement constitutionnel, le gouverneur-général doit agir suivant les désirs bien compris du peuple, tels qu'exprimés par ses représentants, et que les ministres de la couronne sont responsables des actes du gouverneur.

L'état des affaires et les règlements de la chambre empêchèrent M. Kirkpatrick de proposer ces résolutions ; mais celles-ci n'en eurent pas moins leur effet. Une correspondance s'engagea entre le secrétaire des colonies et le gouvernement à Ottawa, et il en résulta que le gouverneur reçut ordre de prendre l'avis du conseil privé ou de l'un des ministres avant d'exercer ses prérogatives de droit de grâce.

Nous ferons mieux voir la longue portée des conséquences des résolutions de M. Kirkpatrick quand nous dirons que ce fut par suite du changement apporté aux instructions du gouverneur-général que le successeur de lord Dufferin, le marquis de Lorne, se vit forcé, à contre-cœur, de consentir au renvoi du lieutenant-gouverneur, M. Letellier de Saint-Just.

Dans ces dernières années, M. Kirkpatrick s'est efforcé d'obtenir la réciprocité dans les cas de naufrage entre le Dominion et les États-Unis. Après lui avoir vu subir deux défaites, il réussit à faire adopter par la chambre des communes son bill, que le sénat finit par rejeter. M. Kirkpatrik finit, cependant, par remporter son point, tout comme dans sa mesure des navigateurs des lacs, puisque, en 1892, le gouvernement s'en empara à son tour et la fit adopter.

Cette courte analyse des incidents les plus importants de la carrière parlementaire de M. Kirkpatrick ne donne qu'une faible idée des services qu'il rendit au public pendant les vingt-deux ans qu'il représenta le comté de Frontenac. Pour les mieux apprécier, il faut un peu refaire l'histoire de cette époque, qui retentit de plusieurs débats orageux.

Quand il entra au parlement, en 1870, la confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord n'était âgée que de trois ans. Les nations, comme les peuples, ont à passer par les tribulations de l'enfance. Elles doivent apprendre à se servir de leurs facultés, et, pour cela, courir ces risques, passer par ces épreuves, souffrir de ces erreurs et de ces accidents qui, bien que toujours douloureux et parfois dangereux, sont les moyens dont se sert la sage nature pour développer leurs institutions et renforcer le corps, le cerveau et les nerfs nationaux.

Notre jeune Dominion n'offrit pas d'exception à cette règle. Quoiqu'il eût été inauguré sous les plus heureux auspices, avec les meilleurs vœux et les plus chauds applaudissements, avec la bénédiction de la mère-patrie et le bon vouloir de ses voisins, les tribulations ne furent, cependant, pas longues à lui venir. L'acquisition des Territoires du Nord-Ouest avait soulevé des difficultés qui restaient encore à résoudre. L'épouvantail de Louis Riel et de ses métis obstinés et à demi sauvages se profilait menaçant sur les bords de la rivière Rouge. Après que l'expédition militaire eut accompli son œuvre et que l'autorité du Canada eut été établie sur la Terre de Rupert, la scène du conflit fut transportée à Ottawa. Ce fut alors que les démagogues et les têtes chaudes firent tout le tapage dont ils étaient capables. Heureusement pour le pays que leurs capacités n'étaient pas en raison de leur désirs. Ils firent pourtant encore assez de mal, et il fallut déployer beaucoup de sagesse, de fermeté et de modération pour apaiser les eaux troublées par la colère populaire.

Parmi ceux à qui l'on demanda l'exercice de ces qualités et qui les exercèrent avec un succès incontestable, se fit remarquer le jeune député de Frontenac. Le bon équilibre de son caractère, son esprit d'élévation au-dessus des passions du moment, lui acquirent une influence sans cesse grandissante, tandis que la sûreté de son jugement nous est pleinement démontrée par le fait qu'Edward Blake, en maintes occasions, rechercha ses conseils et ses avis en matière de politique et de législation, quoique chacun d'eux appartînt à un parti différent.

" Dans ces temps qui troublèrent les âmes," alors que le scandale du Pacifique fit naufrager le gouvernement de Sir John Macdonald et que le parti conservateur sombra sous le coup de la désapprobation populaire, M. Kirkpatrick sut déployer les mêmes qualités de calme et de fermeté qui l'avaient déjà distingué dans d'autres occasions dangereuses. Et ce fut l'un des soldats de la vieille garde qui restèrent debout autour du vieux chef au jour de la défaite.

M. Kirkpatrick ne faisait pas de fréquents discours à la chambre ; mais, quand il parlait, on l'écoutait avec la plus grande attention. Son langage était d'une grande pureté. Il avait la faculté de toujours trouver sans hésitation le mot propre à exprimer sa pensée, tandis que la facilité de son élocution et la correction élégante de sa diction montraient qu'il était maître de toutes les forces et de toutes les grâces du discours.

Mais ce n'était pas dans les joûtes verbeuses de l'arène parlementaire qu'il brillait avec le plus d'éclat. Là, il avait une façon sarcastique d'argumenter qui mettait rudement ses adversaires à l'épreuve. Mais, parlant sur des questions plus raffinées et à des auditeurs qui n'étaient pas influencés par les passions politiques, il était toujours brillant et sûr de son effet.

Lors de la célébration du centenaire de l'établissement du Haut-Canada, il fit un superbe discours, puisé aux sources de l'histoire de cette province, et au cours duquel il proclamait ses sentiments de loyauté dans ces paroles mémorables: "Apprenons à connaître, dans " l'histoire des premiers temps de notre pays, la valeur du glorieux " héritage que nous ont laissé nos ancêtres. Quand nous en venons " à penser aux épreuves, aux privations, aux peines endurées par nos " aïeux, aux combats qu'ils soutinrent, aux ennemis qu'ils battirent, " aux obstacles qu'ils surmontèrent, nos cœurs devraient se gonfler

"d'orgueil et de reconnaissance. Et, lorsque nous pensons aux "progrès qu'a faits le pays, lorsque nous jetons un coup d'œil sur "cette immense province d'Ontario, admirant sa prospérité, sa littéra-"ture, ses milliers de demeures où le bonheur règne, nous devrions "nous sentir reconnaissants des bienfaits dont nous jouissons. Non-"seulement sommes-nous un peuple prospère et content, mais nous "sommes un peuple craignant Dieu. Tous ceux qui traversent ce "pays peuvent voir sur le sommet de chaque colline les églises "pointant leurs clochers vers les cieux pour rappeler au peuple "l'amour que Dieu porte aux hommes. Alors, nous rappelant les "actions héroïques de nos ancêtres, soyons reconnaissants de ce que "le Canada reste aujourd'hui fidèle au drapeau que portaient si "fièrement les aïeux. Tous, hommes, femmes et enfants, promettons "que nous ferons tout en notre pouvoir pour que notre pays reste "fidèle au vieux drapeau."

M. Kirkpatrick ne prouva pas seulement sa loyauté par des discours patriotiques. Lors de l'affaire du Trent, il prit du service, comme simple soldat, dans la milice active, et monta, d'échelon en échelon, jusqu'au rang de lieutenant-colonel. A la conclusion de la guerre civile américaine, lorsque les Féniens firent leur apparition sur la frontière pour envahir le Canada, il entra dans le service actif, à Cornwall, comme adjudant du 13me bataillon des Fusiliers du Prince de Galles. Il servit à la frontière jusqu'à ce que le danger fût dissipé et que les troupes eussent été rappelées au foyer. Naturellement, il a toujours pris un grand intérêt aux choses militaires. Il a été président de l'Association de Tir du Dominion et a commandé l'escouade de Tir à Wimbledon, en 1876. En chambre, il était toujours un des premiers à défendre la cause des volontaires.

M. Kirkpatrick n'a pas été moins heureux en affaires que dans les différentes phases de la vie publique à travers lesquelles nous l'avons suivi. Né riche, il a su augmenter ses ressources par un sage esprit d'entreprise, s'identifiant surtout avec les principales industries de sa ville natale, Kingston, dont il a toujours eu à cœur l'avancement. Son nom se trouve l'un des premiers parmi les fondateurs de plusieurs de ses industries importantes. Il a été aussi directeur du chemin de fer de Kingston et Pembroke, président de la compagnie de l'aqueduc de Kingston et président de la fabrique canadienne de locomotives à Kingston. Il a occupé les positions de secrétaire et de président du

bureau d'administration du "Collegiate Institute" de la même ville, ayant été en relations avec cette institution depuis 1870.

En mai, 1892, il fut nommé lieutenant-gouverneur d'Ontario, à la mort de sir Alexander Campbell, et assuma les devoirs de cette charge le 30 du même mois. La meilleure preuve que je puis peut-être donner de l'estime dont il jouit et de la satisfaction causée par sa nomination, c'est de citer ce que le vétéran libéral et premier ministre d'Ontario, sir Oliver Mowat, dit quand il en apprit la nouvelle : " Je " considère que c'est le meilleur choix que le gouvernement pouvait " faire. Je suis sûr que tous les partis accepteront le lieutenant-" gouverneur Kirkpatrick et je suis heureux qu'on l'ait nommé. J'ai " intimement connu son père, un homme bienfaisant et honorable, " d'une grande habileté, et qui avait la confiance de tout le monde. " Pour ce qui est de son fils, je le connais depuis son admission au " barreau. Kingston, ma ville natale, a maintenant l'honneur d'avoir " donné deux lieutenants-gouverneurs à Ontario. Il n'y en eut jamais " de meilleur que sir Alexander Campbell, et je n'ai pas de doute que " l'on dira la même chose de M. Kirkpatrick à l'expiration de son " terme d'office.'

Un tel éloge terminerait bien cette étude ; car il nous reste peu de choses à dire. Dans sa vie privée, M. Kirkpatrick a toujours donné un exemple de ces vertus qui sanctifient et font l'ornement du caractère de l'homme, sans compter les vertus publiques qui le font respecter et honorer du monde. De la plus stricte moralité dans toutes les relations de la vie, il était doué de ces heureuses dispositions qui, l'empêchant, d'un côté, de faire des folies, l'ont conduit, d'un autre, au faîte des distinctions dans sa province natale.

M. Kirkpatrick s'est marié deux fois. Sa première femme fut Frances Jane, fille de feu l'honorable John Macaulay, mort en janvier, 1877. Sa seconde femme, qui préside maintenant à l'hôtel du gouvernement, à Toronto, est Isabella, fille de Sir David L. Macpherson. Douée d'une beauté de reine, elle n'est pas moins bien douée du côté de l'esprit. Le charme qui émane de sa personne la qualifie parfaitement pour remplir une position qui exige le tact féminin le plus délicat dans l'exercice des plus hautes fonctions sociales. Grâce à l'influence qu'elle exerce, l'hôtel du gouvernement est plus populaire qu'il ne l'avait été depuis des années, et la société de la capitale de la province d'Ontario a l'avantage de voir à sa tête une femme gracieuse

et douée de toutes les qualités désirables chez une personne occupant une position aussi élevée.

Si la fortune a souri au lieutenant-gouverneur, c'est qu'il le méritait. Une carrière aussi bien ordonnée, aussi bien remplie au point de vue du civisme, aussi uniformément réussie, offre un grand sujet de réflexion à ceux qui savent saisir le pourquoi de la vie, laquelle,

Comme dans tout bonheur,
D'un sage entendement sait tirer sa valeur.

Donner bon exemple aux autres, marcher droit, remplir fidèlement ses devoirs, voilà tout ce que l'on peut désirer d'un homme. Et c'est le résumé de la vie de celui dont nous venons d'esquisser les traits.

CARROLL RYAN.

Montréal, 12 septembre, 1892.

(Traduction de Joseph Marmette.)

Kingston
August 1892

Dear Sir

I have much pleasure in complying with your request. With kind regards to Madame

Believe me
Yours sincerely
George R. Kirkpatrick

L. H. Taché Esq
Montreal.

LES HOMMES DU JOUR

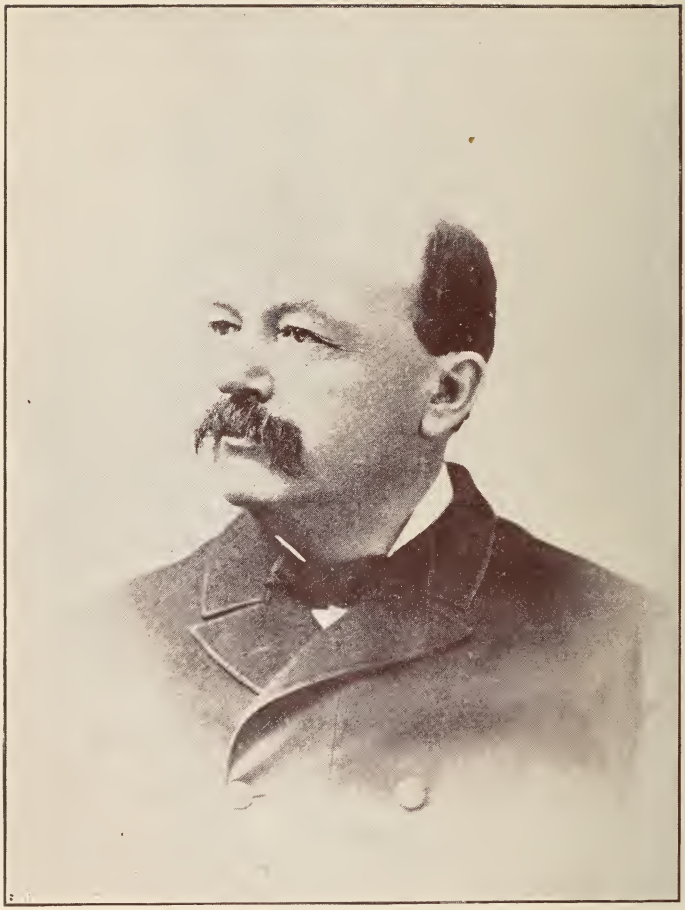

SIR ALEXANDRE LACOSTE

SIR ALEXANDRE LACOSTE

Juge en chef de la province de Québec, appelé par la Reine, le 24 mai dernier, à faire partie de l'ordre illustre de Saint-Michel et Saint-Georges, après avoir été conseiller législatif, membre du sénat, qu'il a ensuite dirigé en qualité de président de cette assemblée, la plus élevée du pays, directeur de la raison légale la plus considérable de notre monde judiciaire : voilà les grandes étapes qui ont marqué jusqu'à ce jour la carrière de l'honorable Sir Alexandre Lacoste, et avant qu'il ait atteint sa cinquantième année. Il y a dans ces états de service assez de triomphes et d'honneurs pour combler trois hommes ordinaires. Aussi sommes-nous en présence d'un esprit d'élite et d'une de ces fortes organisations qui forcent le succès et ouvrent les avenues conduisant aux premiers rangs partout où la Providence les appelle.

A son entrée dans la lutte pour la vie, maître de son seul talent, appuyé sur son énergie, M. Lacoste vit deux voies s'ouvrir devant lui : le barreau et la politique. Il devait, d'abord, faire sa marque dans la première, puisqu'il est convenu que, dans notre monde moderne, le barreau donne à ses membres la clef qui ouvre une foule d'autres carrières ; mais, une fois sa position bien assurée de ce côté, la politique voulut l'enlever à sa profession. Quel combat se livra-t-il alors dans son âme? Nous ne le savons pas ; mais un psychologue tenterait de le deviner. Sans doute, la vie politique, avec les enivrements que promet le pouvoir et qui masquent aux spectateurs à distance les dégoûts qu'il apporte souvent, l'attire vivement ; mais, d'un autre côté, sa profession l'enchaîne. Pour l'avocat qui s'imagine posséder la science du droit lorsqu'il a franchi les murs de l'université, elle est chose d'une aridité des sables du Sahara ; mais, pour un esprit élevé, c'est une science pleine d'attraits. La philosophie du droit fait apercevoir l'ensemble des principes sur lesquels repose la

société, cet enchaînement de principes découlant de la sagesse et de l'expérience, et sans lesquels on ne peut rien fonder de stable. Envisagé de cette hauteur, le droit prend des aspects ignorés du vulgaire. Pratiquée à la lumière que donnent ces principes, la profession contente l'esprit le plus difficile, le plus avide d'activité. D'un autre côté, le barreau fait moins de promesses avantageuses que la politique ; mais il tient mieux ce qu'il promet, offrant des garanties de permanence que l'on ne trouve pas sur l'océan si fertile en naufrages de la vie publique. Ce n'est pas une considération de minime importance, lorsque l'on a charge d'une nombreuse famille dont on veut assurer l'avenir. M. Lacoste opte donc pour sa profession, donnant à la politique ce que ses devoirs de citoyen lui faisaient une obligation de lui accorder. C'était encore une part bien large, qui lui permit de rendre au drapeau conservateur des services signalés.

M. Lacoste doit à la nature des talents et des aptitudes spéciales, qui lui permettaient d'ambitionner dans la politique les succès qui sont venus couronner de si bonne heure sa carrière d'avocat. Après un brillant cours d'études au collège de Montréal, il fit son droit à l'université Laval. Durant les trois années de sa cléricature, ses professeurs ne virent pas d'étudiant courbé plus souvent sur les vieux auteurs, sources de notre droit, que le jeune Lacoste. Ce n'était pas un de ces universitaires comme l'on n'en voit que trop, que les démonstrations de la rue, les fumisteries, attirent plus que les leçons de droit et de médecine, pour devenir plus tard des avocats redoutables à leurs clients et des médecins dangereux pour leurs malades.

On le vit alors jeter les bases de cette science du droit, qui deviendra de plus en plus vaste avec les années. M. Lacoste n'est pas de ces hommes qui se contentent du *vieux gagné*, voulant en vivre toujours. Au contraire, la science, pour lui, est cet horizon désespérant vers lequel on doit marcher, même si ses limites extrêmes sont hors d'atteinte.

Entré dans la raison légale de LeBlanc et Cassidy, il brûla les premières étapes pour arriver d'emblée aux premiers rangs au palais, comme il est arrivé d'un bond à la plus haute magistrature.

M. Lacoste avait de qui tenir ; il appartient à une famille de légistes. Son père, notaire éminent, jouissait d'une réputation de savoir qui s'étendait sur toute la rive sud du Saint-Laurent, de Sorel à Beauharnois. C'était l'esprit légal le plus complet de son temps. Il

n'y avait qu'un homme dans le Bas-Canada qui fût son émule : M. Girouard, père du député actuel du comté des Deux-Montagnes. L'un régnait en maître au sud de Montréal ; l'autre jouissait d'une égale influence dans la région du nord.

Un frère aîné du juge Lacoste avait marché sur les traces de son père et, à trente ans, figurait au barreau de Montréal avec grande distinction. Sir Hippolyte Lafontaine faisait le plus grand cas de son savoir. Si nous vivions sous l'ancien régime de la monarchie française, Sir Alexandre appartiendrait à la noblesse de robe. L'influence du milieu où s'est écoulée sa jeunesse le prédestinait à la carrière où il s'est créé une si large place. Pendant longtemps, la science moderne a nié les phénomènes de l'hérédité, que nos pères mettaient au nombre des vérités d'expérience ; ils aimaient à pousser le fils sur les traces du père, estimant qu'en continuant les traditions de la famille, il avait plus de chance de succès qu'en s'engageant dans une voie nouvelle.

La science du jour a opéré une volte-face sur ce sujet, et elle est tombée dans une exagération en voyant partout la transmissibilité des vertus et surtout des tares, d'une génération à l'autre.

A voir cette tête carrée, bien assise sur de larges épaules, on sent qu'ici la force physique vient en aide à la force intellectuelle. Tout, en M. Lacoste, révèle un cerveau bien organisé où, comme chez tous les grands jurisconsultes, le jugement l'emporte sur l'imagination. Il s'est servi de ses belles facultés pour s'assimiler la substance des maîtres du droit français ; il l'a faite sienne, en la marquant de son empreinte personnelle. C'est merveille de le voir pénétrer dans les arcanes du droit, s'y mouvoir à l'aise et rendre clair pour ses auditeurs ce qui, sans la lumière que projette vivement sa science, resterait obscur. C'est pour lui jeu d'enfant, tellement les principes du droit et leurs conséquences se classent et s'enchaînent chez lui dans un ordre parfait. Grâce à l'entraînement intellectuel qu'il s'est imposé, sa pensée embrasse facilement l'ensemble d'une affaire et, au sortir du tribunal, il peut rendre son arrêt sans crainte de juger la cause sans l'avoir entendue.

Durant les vingt-huit années d'exercice de sa profession, il a occupé, d'une façon ou d'une autre, dans toutes les causes importantes plaidées à Montréal. A plusieurs reprises, ses clients l'ont chargé de défendre leurs intérêts devant le plus haut tribunal de l'empire, où

le succès l'a presque toujours suivi. Le comité judiciaire du conseil privé, qui instruit les procès portés devant lui avec une simplicité antique, l'a toujours vivement impressionné. Devant ces juges au caractère si élevé, à la science si étendue, nulle procédure embarrassante, aucun apparat intimidant; l'éloquence académique n'y est pas de mise: c'est plutôt un exposé des faits, une conversation à laquelle les juges prennent souvent part, soit pour demander de plus amples explications sur un point obscur, soit pour discuter avec les avocats; ils délibèrent aves les partis, et, lorsqu'une cause a été entendue de cette façon, le tribunal est prêt à prononcer son jugement, audience tenante. Cette procédure si simple, rappelant le bon vieux temps où saint Louis rendait la justice sous le chêne de Vincennes, plaisait à M. Lacoste, qui aurait aimé à la voir en honneur dans les hautes cours canadiennes.

Il a attaché son nom à une cause d'un intérêt plus qu'ordinaire: la cause des corporations commerciales. Le gouvernement Chapleau avait frappé d'une taxe les institutions financières, les compagnies d'assurances et les associations industrielles de la province. Celles-ci refusèrent de se conformer à la loi, alléguant que la loi provinciale n'était pas constitutionnelle, car elle imposait une taxe indirecte, usurpant, par ce fait, un privilège du parlement fédéral. M. Lacoste, au nom du gouvernement de Québec, établit, avec une puissance d'arguments basés sur les plus hautes autorités, que cet impôt est bien une taxe directe et fit partager sa manière de voir par tous les tribunaux devant lesquels cette cause célèbre fut portée.

Nombre de personnes, à Montréal, se rappellent encore l'ancienne raison légale LeBlanc et Cassidy, dont les bureaux se trouvaient à l'angle de la rue Craig et de la rue Saint-Gabriel. C'est sous les auspices de ces deux estimables hommes de loi que M. Lacoste fit ses débuts au barreau. L'un d'eux, M. Cassidy, était un aimable original qui, après avoir obtenu certains succès au barreau, voulut goûter de la vie publique, à laquelle la nature ne l'avait pas destiné. Il faisait la plus curieuse figure possible à la chambre de Québec, où il siégea durant un parlement. Si le feu de la discussion, attisé par l'esprit de parti, se déchaînait sur l'assemblée législative, M. Cassidy se jetait dans la mêlée, interpellant, à tour de rôle, la droite et la gauche; il taxait les combattants d'exagération, demandait à ses amis, les libéraux, d'abandonner une partie de leurs prétentions, suppliait les

conservateurs de ne pas abuser de leur pouvoir, s'efforçant d'amener une réconciliation sur le terrain des concessions mutuelles. On devinait en M. Cassidy l'avocat qui avait dû réconcilier bien des plaideurs ; mais il en allait tout autrement en chambre, où ce rôle d'arbitre et d'aimable compositeur n'était pas compris. Inutile d'ajouter que le sceptre de ce Neptune d'un nouveau genre ne réussit jamais à calmer la tempête.

Si l'homme du juste milieu ne peut pas trouver à exercer son esprit conciliant entre les partis plus disposés à s'étrangler qu'à s'embrasser, il lui est facile d'intervenir avec fruit au milieu de l'un des deux camps. Que de fois l'ancien associé de M. Cassidy et son successeur, M. Lacoste, n'a-t-il pas rendu service à ses amis politiques en leur prêchant la modération, en les forçant, par son attitude et ses conseils, d'éviter des fautes qui leur auraient été fatales ?

Le tempérament gaulois a laissé une forte empreinte sur la race canadienne. C'est à lui que nous devons dans les questions qui touchent à la race ou à la religion ou qui semblent seulement affecter nos intérêts particuliers, de nous emballer si facilement. Nous disions ailleurs que le contact des Anglais avait modifié notre manière de voir et de juger sur bien des sujets, qu'il nous était souvent plus facile de nous entendre avec les Anglais en affaires qu'avec les Français. Si notre manière de penser s'est éloignée du concept français, il nous est resté bien du vieil esprit de nos pères. Grattez un Canadien, et vous aurez bientôt fait de trouver un Français. Jetez un coup d'œil sur l'histoire politique des quinze dernières années, et comptez le nombre d'emballements des Canadiens dont vous ne trouverez pas l'équivalent chez nos voisins d'Ontario ou des provinces maritimes ; les coups d'Etat, les soulèvements populaires sont essentiellement français.

M. Lacoste, avec son jugement droit, avec son esprit précis, qui lui interdit également de chevaucher sur l'idéal et sur les utopies, voyait le danger des emportements et de la politique, des coups de tête. Que de fois il leur a fait obstacle, que de fois il a appliqué les freins du modérateur avec succès ! On se rappelle l'émoi que causait dans le parti conservateur le refus de Lord Lorne de destituer le gouverneur Letellier. Une partie de la députation conservatrice d'Ottawa partit en guerre contre Sir John et ses collègues français. Les révoltés de la "Maison bleue" parlaient de tout casser, de tout démolir. M. Lacoste rappela les mutins au calme, fit voir le côté

exagéré de leur réclamation, plaida la cause de MM. Mason, Baby et Langevin, auxquels ils ne devaient pas refuser leur confiance, réclamant la temporisation, afin de donner à leurs chefs les moyens de prouver leur bonne foi et leur sincérité, appuyant fortement, en ceci, la position prise par M. Chapleau vis-à-vis des emballés, qui avaient tort dans la forme plus que dans le fond, au point de vue des intérêts du parti conservateur.

C'est à plusieurs reprises que sa loyauté l'appela à jouer ce rôle ingrat de modérateur, très ennuyeux pour celui qui s'y dévoue, et tout-à-fait sans gloire, s'il n'est pas sans grand mérite. En 1874, il rendit à ses amis un service encore plus signalé. C'était à la suite de l'affaire des Tanneries. Rappelons en deux mots ce singulier épisode politique. Le gouvernement Ouimet avait échangé une propriété sise aux Tanneries contre la ferme Leduc, plus éloignée de la ville que l'autre. Ses adversaires s'ingénièrent à faire voir dans ce marché une spéculation dont avaient profité certains amis du gouvernement. *La Gazette de Montréal* dénonça la chose et M. Irvine remit son portefeuille. Ce double coup de tonnerre, éclatant au milieu d'un parti que le scandale du Pacifique avait rendu défiant, jeta l'affolement dans ses rangs. Personne pour rassurer les esprits. M. Ouimet et ses collègues absents, les journaux rouges faisaient feu de toutes pièces ; il n'en fallut pas davantage pour déterminer une déroute, un sauve-qui-peut. Quand une armée s'est ainsi éparpillée, elle s'égare à tout jamais, s'il ne se présente promptement un homme énergique pour la ramener au camp. M. Lacoste vit le danger que courait son parti. Réunir chez lui quelques amis, leur représenter la nécessité d'agir à l'instant et de trouver un point de ralliement pour ramener les fuyards éperdus, fut pour lui l'affaire d'une soirée.

Il indique comme solution à la crise la démission de M. Ouimet, qui n'a plus à ses côtés que MM. Archambault et Chapleau, MM. Robertson, Ross et Fortin ayant remis leurs portefeuilles, et son remplacement par M. de Boucherville. Sa proposition très pratique fait son chemin et prend une forme tangible, car, quelques jours plus tard, le cabinet de Boucherville remplaçait l'administration Ouimet.

C'est un service ignoré que M. Lacoste rendit alors à son parti, mais tout de même un service qui prenait l'importance d'une planche de salut.

En 1881, le gouvernement Chapleau l'appelle au conseil législatif.

Quelques amis bienveillants ne se gênent pas pour lui prophétiser un échec certain : il est trop bon avocat pour être du bois dont on fait les hommes politiques. Son premier discours, prononcé à l'occasion de la vente du chemin de fer du Nord, donna le démenti aux faux prophètes. Ce discours lui conquit une des premières places au conseil et lui valut un ascendant incontestable. Il s'était élevé par la force du raisonnement, la logique des faits accumulés, au rang des hommes de gouvernement de premier ordre. Ce discours témoignait d'une connaissance étendue du droit administratif et des véritables principes qui doivent inspirer notre politique provinciale.

C'est en 1884 qu'il entre au sénat. Il étudie les fonctions que cette assemblée pourrait remplir dans nos institutions. A son point de vue, elle devrait agrandir sa sphère d'action, et donner à ses travaux une importance qui fermerait la bouche à ses détracteurs. Pourquoi le sénat ne scruterait-il pas d'un œil plus sévère l'ensemble de l'œuvre des communes ? Il n'est que trop vrai, malheureusement, que, dans la précipitation du travail de la chambre populaire, l'empiètement du pouvoir central sur les pouvoirs des provinces se montre à chaque instant. Ces violations de la constitution échappent à l'attention jusqu'au jour où l'application d'un article abusif de la loi en révèle l'existence. C'est ainsi qu'il comprenait la principale attribution du sénat ; toujours il vit en notre premier corps législatif un tribunal de révision dont la vigilance devait sans cesse être en éveil. Aussi, tant qu'il en fit partie, il ne cessa d'examiner avec une sollicitude patriotique les lois des communes pour les enfermer dans les limites de la constitution.

Il affectionnait ce travail qui s'adaptait si bien à ses aptitudes spéciales. Il y prenait goût davantage tous les jours, lorsque le gouvernement vint l'arracher à sa profession et à la vie politique pour lui donner la succession de Sir A. Dorion, nous devrions dire *pour le forcer à l'accepter* ; et ceux qui ont vu M. Lacoste au moment de sa nomination diront que notre expression est appropriée. Ce fut avec un serrement de cœur qu'il dit adieu à son bureau d'avocat, qu'il aimait tant. Jamais juge ne monta les degrés du tribunal avec autant de répugnance, et jamais honneur n'offrit moins de séduction à celui que tout le monde en jugeait digne.

Sir Alexandre Lacoste est arrivé à la magistrature suprême de notre province comparativement jeune ; tous les justiciables s'applau-

diront de le voir fournir, pendant le plus d'années possible, son utile labeur. Des amis nous assurent que la présidence de la cour d'appel est loin d'absorber toute son activité. S'il en était ainsi, nous nous permettrions d'exprimer un vœu qui se trouve dans l'esprit de tous ceux qui apprécient sa haute intelligence. Nous voudrions le voir enrichir notre bibliothèque légale de fortes études dont profiteraient le barreau et le public lettré. Nous ne faisons ici probablement que refléter ses intentions, car son amour du travail, son respect des traditions le portent à marcher sur les traces de cette ancienne magistrature française, dont la nôtre est l'émanation et qui nous a légué ces œuvres, monuments de science et de langage à la forme si élevée. C'est là notre seul souhait ; il a tout le reste par surcroît. Dans sa nouvelle position, l'éclat de son nom brille déjà plus vif ; pour les âmes bien nées, les hautes fonctions élèvent le caractère.

Nous regrettons que le cadre de cette biographie ne nous permette pas de nous étendre sur les aptitudes littéraires de M. Lacoste. Il nous suffira, pour les faire ressortir, de citer une partie des remarques que lui suggérait, il y a quelques mois, la mort du duc de Clarence :

"Il est de notre devoir, aujourd'hui, d'exprimer la douleur profonde que nous cause la mort du prince Albert Victor, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

"Nous nous associons de tout cœur au grand deuil dans lequel sont plongés notre gracieuse Souveraine, le prince et la princesse de Galles, toute la famille royale, ainsi que la fiancée du noble défunt ; et nous leur offrons très respectueusement nos sympathies et nos condoléances.

"Placé, par sa naissance, dans une position tout-à-fait exceptionnelle, après s'être soumis aux peines et aux labeurs que nécessite l'apprentissage d'une vie comme la sienne, le prince a été enlevé à l'âge où l'homme commence à illustrer sa vie et au moment où une union prochaine, depuis longtemps désirée, devait lui assurer pour toujours le bonheur de la vie de famille.

"Il a dû renoncer avec peine à la gloire de régner sur un des plus puissants peuples du monde.

"Il a dû lui en coûter de se séparer de celle qu'il avait choisie pour être la compagne de sa vie.

"Mais la mort n'épargne pas le bonheur, et elle choisit ses victi-

mes sur les marches du trône comme dans la chaumière du pauvre, faisant partout des blessures cuisantes.

"Sous ses coups, la douleur est toujours la même : le diadème n'empêche pas les yeux de pleurer, ni le manteau royal le cœur de saigner.

"Nous comptons que la Providence ne refusera pas à ces illustres affligés le baume de la consolation qu'elle verse dans les plaies du dernier de ses serviteurs."

Il ne nous reste qu'à parler de M. Lacoste intime. Ce savant magistrat, qui a passé sa vie dans les sévérités de la loi, se retrouve, au milieu des siens et de ses amis, l'homme le plus affable du monde. Doux, accessible à tous, il dépouille le jurisconsulte ; chez notre juge en chef, jamais de pose, encore moins de morgue ; il ne pontifie point, il a horreur du formalisme. Esprit cultivé, il adore la petite guerre, où sa verve gouaille impitoyablement ses amis ; mais son épigramme s'arrête à fleur de peau ; comme la lance d'Achille, elle guérit les petites blessures qu'elle fait.

Il est adoré des siens, qui sont tout pour lui. Il se plaît dans le cercle de sa famille, où règne une simplicité de manières toute patriarcale, qui n'exclut point la pratique d'une hospitalité aussi cordiale que généreuse. Il y a dans tout l'homme, chez lui et au dehors, au palais et dans le monde, une grandeur morale qui inspire le respect, sans l'exiger.

Comme magistrat et comme citoyen, on peut, pour nous résumer, rappeler, à son égard, ce que d'Aguesseau, le grand chancelier, disait des magistrats qu'il cite comme modèles: "On les a définis, quand on a défini la justice."

A. D. De CELLES.

Ottawa, juin, 1892.

Je dois renoncer au plaisir de te revoir cet été.
Un procès devant le Conseil Privé m'oblige à partir de suite pour Londres.
Je te promets une longue visite à mon retour, nous parlerons du passé.

Bien à toi

10 Mai 1889

A. Daoust.

LES

HOMMES DU JOUR

GALERIE DE PORTRAITS CANADIENS

PARAISSANT PAR SÉRIES

MONUMENT ÉRIGÉ À LA GLOIRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

Chaque série comprendra le portrait, la biographie et le fac-simile d'une lettre ou d'un écrit autographe du sujet. Il n'y aura pas plus de deux séries par mois, et pas plus de cent séries en tout.

Toutes les biographies seront signées par des écrivains distingués.

La grande Édition se vend au prix de 50 centins la série.

L'Édition populaire se vend au prix de 15 centins la série.

La souscription n'est prise que pour l'ouvrage au complet.

Souscrivez aux "HOMMES DU JOUR" pour avoir sous les yeux le portrait, la vie, le caractère et l'écriture des hommes éminents de votre pays.

L'expédition des numéros de l'Édition populaire se fera par la poste, et la collection périodiquement par les agents ou par la malle.

SOUSCRIVEZ

AUX

HOMMES DU JOUR

GRANDE ÉDITION:

50 centins la Série

ÉDITION POPULAIRE:

15 centins la Série

AVIS

Toute correspondance pour souscription ou rédaction devra être adressée à

LOUIS-H. TACHÉ,

B. P. Boîte No. 1579,

Ou, 71 *a*, rue St-Jacques, MONTRÉAL.